Version V1.0 · 2026

Droit.org

Référentiel européen de compétences IA pour les juristes

Référentiel de compétences IA des professionnels du droit, en exercice comme en formation.

Sommaire

i	Mode d'emploi	p. 2
ii	Définitions	p. 3-4
1	Domaine 1 : Interagir Niveau fondamental	p. 5
2	Domaine 2 : Créer Production juridique augmentée	p. 6
3	Domaine 3 : Coordonner Supervision de processus hybrides	p. 7
4	Domaine 4 : Concevoir Conception d'automatisations	p. 8
5	Domaine 5 : Gouverner Gouvernance IA	p. 9

Auteurs et licence

Référentiel européen de compétences IA pour les juristes © 2026 by Enke KEBEDE / Magnum Club, Raphaël KAUFMAN / Forme.legal, Thomas SAINT-AUBIN, Clara ZLOTYKAMIEN, Edouard CHAMARANDES / Legal Data Space, Jean GASNAULT, Mamadou WAGGEH, Bertrand CASSAR / Droit.org, Armand JIPTNER / Waldenlab, Thibault OUDOTTE / Side Quest, Beatriz CHATAIN / Juriconnexion-CMS Francis Lefebvre, Emmanuel OJZEROWICZ, Daria VIKTOROVA, Quentin PELTIER is licensed under **CC BY-NC 4.0**

Mode d'emploi du référentiel

Référentiel de compétences IA des professionnels du droit, en exercice comme en formation. Version V1.0.

1. À quoi sert ce référentiel

Objectif	Décrire de façon observable les compétences nécessaires pour utiliser, encadrer, concevoir et gouverner l'IA dans les métiers du droit, et offrir à tous un langage commun.
Usages	Se situer ; Se former ou former ; Recruter ; Faire progresser une équipe ; Piloter la transformation d'une organisation.
Public	Avocats, notaires, conseils en propriété industrielle, juristes d'entreprise, legal operations managers, magistrats, commissaires de justice, juristes du secteur public ou associatif, ainsi que les étudiants, élèves-avocats et stagiaires.

2. Comment il est construit

5 domaines	Un onglet par domaine : D1 Interagir, D2 Créer, D3 Coordonner, D4 Concevoir, D5 Gouverner. Les domaines sont des familles de compétences, à combiner librement.
20 sous-compétences	4 sous-compétences par domaine, numérotées de 1.1 à 5.4. Chacune occupe une ligne de l'onglet de son domaine.
Connaissances	Ce qu'il faut savoir. Cette colonne peut servir à élaborer un contenu d'un programme de formation.
Savoir-faire	Ce qu'il faut savoir faire, formulé avec des verbes d'action. Cette colonne peut servir pour fixer des objectifs pédagogiques et des mises en situation.
Attitudes	La posture attendue : une attitude-pivot, suivie des soft skills associées.
4 niveaux de maîtrise	Niveau 1 Sensibilisé (découvre) ; Niveau 2 Opérationnel (applique) ; Niveau 3 Autonome (maîtrise) ; Niveau 4 Référent (transmet). Chaque niveau est décrit par un comportement observable : le descripteur.
Définitions	L'onglet Définitions précise le sens des termes employés, pour que chacun les comprenne de la même façon.

3. Comment lire une ligne

Exemple : 1.1	Onglet D1-Interagir, sous-compétence 1.1 « Comprendre le fonctionnement et les limites d'un outil IA » Ce qu'il faut savoir (fonctionnement d'un modèle de langage, risques d'hallucination…), ce qu'il faut savoir faire (reconnaître une réponse fabriquée, choisir l'outil adapté au risque…), la posture attendue (curiosité critique), puis ce qu'on observe à chaque niveau, du niveau 1 « cite au moins deux limites ou risques » au niveau 4 « compare plusieurs outils selon des critères formalisés ».

4. Comment composer son profil

Choisir	Retenir parmi les 20 sous-compétences celles utiles à une personne, un poste ou une équipe, quel que soit leur domaine.
Fixer le niveau	Pour chaque sous-compétence retenue, fixer le niveau visé, de 1 à 4. Les niveaux se franchissent l'un après l'autre au sein de chaque sous-compétence.
Lire le résultat	Chaque profil est propre à un besoin. Les niveaux décrivent une maîtrise, indépendamment du grade ou de l'ancienneté.

5. Mode d'emploi par usage

Professionnel	**1.** Repérer les sous-compétences utiles à son activité ; **2.** Se situer à l'aide des descripteurs de niveaux ; **3.** Choisir des formations ciblées sur les écarts constatés.
Organisation	**1.** Composer le profil cible de chaque poste ou équipe ; **2.** Le comparer aux profils réels ; **3.** Bâtir le plan de formation et suivre la progression avec la même grille.
Organisme de formation	**1.** Tirer les objectifs pédagogiques de la colonne Savoir-faire ; **2.** Construire le contenu du programme à partir de la colonne Connaissances ; **3.** Situer les participants à l'entrée et évaluer les acquis à l'aide des descripteurs de niveaux.
Recrutement	**1.** Rédiger la fiche de poste à partir des sous-compétences et niveaux requis ; **2.** Construire des questions d'entretien identiques pour tous à partir des descripteurs ; **3.** Proposer une mise en situation tirée des savoir-faire ; **4.** Explorer la posture à partir des attitudes.

6. Principes

Neutralité technologique	Le référentiel est rédigé de façon générique, sans nom d'outil ni de fournisseur, pour rester valable quelles que soient les solutions utilisées.
Déontologie	Les exigences déontologiques et réglementaires (RGPD, règlement européen sur l'IA, règles propres à chaque profession) irriguent les cinq domaines. Chaque organisme peut les compléter avec ses obligations spécifiques.
Tronc commun	Le référentiel s'applique à tous les métiers du droit, en exercice comme en formation.
Évolutif et collaboratif	Le référentiel sera mis à jour au fil des évolutions des usages et des technologies.

Définitions (1/2)

Le sens des termes employés dans le référentiel, pour que chacun les comprenne de la même façon.

Terme	Définition	Exemple dans les métiers du droit	Sous-compétences concernées
Fonctionnement de l'IA			
Système d'IA	Au sens du règlement européen sur l'intelligence artificielle : système automatisé, fonctionnant avec un certain degré d'autonomie, qui déduit des informations qu'il reçoit comment produire des résultats (prédictions, contenus, recommandations ou décisions) pouvant influencer son environnement.	Un outil de recherche juridique qui propose des décisions pertinentes à partir d'une question.	1.1, 5.2, 5.3
Modèle de langage (LLM)	Modèle d'IA générative entraîné sur de très grands volumes de textes, qui produit une réponse en prédisant la suite de mots la plus probable. Sa réponse est plausible, sans garantie d'exactitude.	Un assistant conversationnel qui rédige un projet de courrier à partir d'une consigne.	1.1, 1.4
Données d'entraînement	Ensemble des textes et données utilisés pour construire le modèle de langage. Elles déterminent ses connaissances, ses biais et la date au-delà de laquelle il ignore les évolutions (obsolescence).	Un modèle entraîné avant une réforme peut citer l'ancienne version d'un texte.	1.1
Fenêtre de contexte	Quantité d'information (instruction, documents fournis, échanges précédents) que le modèle peut prendre en compte en une fois. Au-delà, une partie du contenu est ignorée.	Dans un dossier de 300 pages soumis en une fois, certaines pièces peuvent être occultées par l'outil si la limite de la fenêtre de contexte est dépassée.	1.1
Outil généraliste / outil juridique	Un outil généraliste répond à partir de connaissances générales, à fiabilité incertaine. Un outil juridique est adossé à des sources juridiques identifiées et vérifiables, qu'il cite.	Pour une recherche de jurisprudence, préférer un outil qui renvoie aux décisions sources.	1.1
Instruction (prompt)	Texte adressé à un outil d'IA pour obtenir un résultat : objectif, contexte, qualification juridique, contraintes et format attendu.	« En tant que juriste en droit social, résume cette convention collective en 10 points pour un DRH, en citant les articles. »	1.3, 2.3
RAG (retrieval-augmented generation)	Dispositif dans lequel l'outil recherche d'abord les passages pertinents dans un corpus documentaire défini, puis rédige sa réponse à partir de ces passages, en citant ses sources.	Un assistant interne qui répond aux questions des opérationnels à partir des seuls contrats types de l'entreprise.	4.3
Agent IA	Système d'IA qui, à partir d'un objectif, planifie et enchaîne lui-même plusieurs actions (rechercher, rédiger, classer, transmettre) en utilisant des outils et des connecteurs. Un agent supervisé soumet certaines actions à validation humaine ; Un agent autonome agit seul dans le périmètre fixé.	Un agent qui trie les courriels entrants d'un service juridique, prépare une réponse type et la soumet au juriste avant envoi.	4.2
Connecteur	Lien technique permettant à un outil d'IA d'accéder à un autre système (messagerie, gestion documentaire, base de données) pour y lire ou y agir. Le protocole MCP (Model Context Protocol) est un standard ouvert de connexion.	Connecter un assistant à la base documentaire du cabinet pour qu'il y retrouve les modèles d'actes.	4.2, 4.4
Interopérabilité	Capacité de systèmes différents à échanger et utiliser des données entre eux. Elle a un volet technique (connexion au système d'information) et un volet stratégique (pouvoir changer d'outil ou de fournisseur).	Vérifier qu'un nouvel outil peut exporter ses données dans un format réutilisable par un autre.	4.2, 4.4, 5.3
Processus et supervision			
Processus	Suite organisée d'étapes permettant de réaliser une tâche, avec des entrées, des sorties et des responsables.	Le traitement d'une demande de conseil, de sa réception à l'envoi de la réponse.	3.2, 4.1
Processus hybride	Processus associant traitement par l'IA et intervention humaine, dans lequel le juriste reste dans la boucle : il intervient au fil du déroulement et valide les étapes critiques.	L'IA prépare une première analyse de contrat, le juriste la contrôle et la complète avant tout envoi.	3.1 à 3.4
Automatisation	Exécution d'une suite d'étapes par un système, sans intervention humaine à chaque étape. L'humain intervient aux points de contrôle prévus dès la conception.	La génération automatique de projets de contrats à partir d'un formulaire, avec contrôle par le juriste en fin de chaîne.	3.1, 4.1, 4.4
Supervision humaine	Contrôle réel, argumenté et documenté exercé par une personne sur le travail de l'IA, avec la possibilité d'interrompre ou de réorienter le processus. Elle se distingue d'une validation de pure forme. Le terme « humain dans la boucle » (human-in-the-loop) désigne la même exigence.	Relire sur le fond une synthèse produite par l'IA, en vérifier les sources, et la corriger avant de la valider.	3.2, 3.3
Point de contrôle	Étape d'un processus où une personne vérifie, valide ou réoriente le travail avant de poursuivre. Il est associé à des seuils d'alerte qui déclenchent une reprise humaine.	Validation par l'avocat de toute mise en demeure préparée par l'IA avant son envoi.	3.2, 3.3, 4.1

Définitions (2/2)

Le sens des termes employés dans le référentiel, pour que chacun les comprenne de la même façon.

Terme	Définition	Exemple dans les métiers du droit	Sous-compétences concernées
Risques			
Hallucination	Production par l'IA d'une information fausse présentée de façon plausible et assurée.	Une décision de justice citée avec un numéro et une date, et pourtant elle n'existe pas.	1.1, 1.4
Faux négatif	Omission par l'IA d'un élément qui existe. L'absence d'un élément dans la réponse ne signifie pas son absence en droit.	L'outil ne mentionne pas une jurisprudence récente qui change la solution.	1.4
Biais	Distorsion systématique d'une réponse, issue des données d'entraînement ou de la façon dont l'instruction est formulée.	Une question orientée (« pourquoi ce licenciement est-il abusif ? ») pousse l'outil à ne présenter qu'un seul point de vue.	1.1, 1.3
Injection de consignes	Instructions dissimulées dans un contenu traité par l'IA (document, page web, courriel) qui détournent son comportement à l'insu de l'utilisateur.	Un document de la partie adverse contenant un texte invisible demandant à l'outil de conclure en faveur de son auteur.	1.1, 4.2, 4.4
Anonymisation	Traitement qui rend impossible, de façon irréversible, l'identification d'une personne. Les données anonymisées sortent du champ du RGPD.	Supprimer et généraliser tous les éléments identifiants d'une décision avant de l'utiliser comme exemple.	1.2
Pseudonymisation	Remplacement des données identifiantes par des substituts, l'identification restant possible à l'aide d'informations conservées séparément. Les données pseudonymisées restent des données personnelles.	Remplacer le nom du client par « Client A » avant de soumettre un extrait de dossier, la table de correspondance restant au cabinet.	1.2
Traçabilité	Capacité à retracer qui, de l'humain ou de l'IA, a produit quoi, à partir de quelles instructions et sources, et avec quelles vérifications.	Conserver les versions successives d'une note, les instructions utilisées et les sources vérifiées.	1.4, 2.3, 3.3, 4.2
Dépendance fournisseur	Situation dans laquelle une organisation ne peut plus changer d'outil sans perte de données ou coût excessif. La portabilité (récupérer ses données) et la réversibilité (pouvoir sortir du contrat) la limitent.	Prévoir dans le contrat la restitution des données et des paramétrages en fin de relation.	4.2, 4.4, 5.2, 5.3
Usages non encadrés (shadow AI)	Utilisation par les collaborateurs d'outils d'IA en dehors du cadre validé par l'organisation.	Un collaborateur soumet des pièces confidentielles à un outil grand public non autorisé.	3.4
Protection des données dès la conception (privacy by design)	Principe consistant à intégrer la protection des données et la sécurité dès la conception d'un outil ou d'un processus, plutôt qu'après coup.	Limiter dès le départ les accès d'un agent aux seuls dossiers nécessaires à sa tâche.	4.4
Gouvernance			
Règlement européen sur l'intelligence artificielle (RIA)	Règlement de l'Union européenne qui encadre la mise sur le marché et l'utilisation des systèmes d'IA selon leur niveau de risque, et demande aux organisations qui les utilisent de favoriser la maîtrise de l'IA de leurs équipes.	Vérifier le niveau de risque d'un outil avant de le déployer dans l'organisation.	1.2, 5.2
Politique IA	Document qui fixe, pour une organisation, les usages autorisés, les outils validés, les rôles et responsabilités et les modalités de contrôle de l'IA.	La charte IA d'un cabinet précisant les données qui peuvent être soumises à un outil.	1.2, 5.1
Portefeuille IA	Ensemble des outils et projets d'IA d'une organisation, suivis selon leur risque, leur coût, leur adoption et la valeur qu'ils apportent.	Un tableau de suivi recensant chaque outil utilisé, son niveau de risque et son coût annuel.	5.3
Gain net	Temps ou valeur gagnés grâce à l'IA, déduction faite du temps consacré à la vérification et à la supervision humaine.	Une synthèse produite en 10 minutes au lieu d'une heure, mais vérifiée en 20 minutes : le gain net est de 30 minutes.	4.1, 5.3
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises et des organisations : prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques. Dans le référentiel : choix d'outils proportionnés au besoin, impact humain, préservation du parcours d'apprentissage des juniors.	Réserver les outils les plus puissants aux tâches qui le justifient.	1.1, 5.1, 5.2, 5.4

Domaine 1 : Interagir

Utiliser un outil d'IA dans l'exercice professionnel en sécurisant l'usage

Sous-compétence	Connaissances	Savoir-faire	Attitudes	Niveau 1 Sensibilisé	Niveau 2 Opérationnel	Niveau 3 Autonome	Niveau 4 Référent
1.1 **Comprendre le fonctionnement et les limites d'un outil IA**	Fonctionnement d'un modèle de langage; rôle des données d'entraînement et de la fenêtre de contexte; enjeux RSE ; distinction outil généraliste / outil juridique; principaux risques : hallucination, biais, obsolescence, raisonnement plausible mais erroné, sources inventées, injection de consignes, dépendance excessive à l'outil.	Identifier si un outil IA repose sur une base juridique fiable ou sur des connaissances générales à fiabilité incertaine. Reconnaître les signaux d'une réponse potentiellement fabriquée ou insuffisamment sourcée. Choisir l'outil adapté à la nature de la tâche et au niveau de risque, et proportionné au besoin dans une logique RSE. Se tenir informé de l'évolution technologique.	**Attitude-pivot** : Curiosité critique (chercher à comprendre le fonctionnement et les limites de l'outil avec un regard lucide et équilibré) **Soft skills** : Apprentissage continu, Adaptabilité, Esprit critique.	Cite au moins deux limites ou risques d'un outil IA dans un cas simple, et sait qu'une production doit être vérifiée avant tout usage.	Distingue, sur un cas donné, un outil généraliste d'un outil adossé à des sources vérifiables et identifie les risques majeurs associés.	Explique à un tiers les limites de l'outil utilisé, choisit l'outil adapté à la tâche et formule les précautions d'usage applicables.	Compare plusieurs outils selon des critères formalisés de fiabilité, de sources, de sécurité et d'adéquation métier ; formule une recommandation argumentée.
1.2 **Identifier et respecter les exigences déontologiques et réglementaires**	Principes de confidentialité appliqués aux outils IA (traitement, hébergement et réutilisation des données) ; anonymisation et pseudonymisation ; RGPD et règlement européen sur l'IA. Règles déontologiques propres à chaque métier du droit ; situations dans lesquelles le recours à l'IA est exclu, inadapté ou disproportionné.	Identifier les informations pouvant être transmises ou non à un outil IA selon le niveau de garantie. Déterminer si le recours à l'IA est autorisé, déconseillé ou exclu selon la sensibilité du dossier. Informer le client ou le destinataire du recours à un outil IA lorsque la réglementation, la déontologie ou le contexte l'exige. Assurer une veille réglementaire et déontologique sur l'usage de l'IA dans sa profession. Signaler un incident selon la procédure applicable (données confidentielles transmises à tort).	**Attitude-pivot** : Éthique professionnelle (choisir l'usage, la restriction ou le non-recours à l'IA en fonction des obligations professionnelles, même sous pression opérationnelle) **Soft skills** : Discernement, Sens des responsabilités, Courage professionnel	Identifie un risque de confidentialité ou de non-conformité sur un cas manifeste et sollicite un avis avant de transmettre une information sensible.	Applique les règles de prudence sur les données transmises et repère les situations simples dans lesquelles l'IA ne doit pas être utilisée.	Analyse la sensibilité du dossier, documente la décision d'usage ou de non-usage de l'IA et informe le client ou le destinataire lorsque c'est requis.	Élabore des règles d'usage, de restriction et d'exclusion de l'IA adaptées à son équipe ou à son organisation. Organise la veille règlementaire et technologique.
1.3 **Formuler et itérer des requêtes (prompts) juridiques structurées**	Structure d'un prompt efficace selon l'outil utilisé ; méthode de qualification juridique préalable ; technique d'itération et de reformulation face à un résultat insatisfaisant ;risques de biais induits par la formulation de la consigne.	Construire une requête juridique précise (qualification des faits, périmètre du droit applicable, format attendu) ; Itérer pour affiner le résultat ; Anticiper et corriger les biais de formulation qui orientent la réponse.	**Attitude-pivot** : Précision intentionnelle (formuler une demande claire, contextualisée et juridiquement qualifiée avant de solliciter l'outil) **Soft skills** : Pensée analytique, Clarté d'expression, Attention aux détails	Formule une requête contenant l'objectif poursuivi et la reformule lorsque le résultat ne correspond pas à sa demande.	Produit une instruction structurée intégrant contexte, qualification, périmètre, contraintes, format attendu et points de vigilance.	Améliore le résultat par itérations successives, corrige les biais de formulation et obtient un livrable exploitable sous supervision humaine.	Formalise et transmet une méthode de prompting juridique réutilisable ; accompagne l'équipe dans l'amélioration des pratiques.
1.4 **Vérifier systématiquement une production IA avant usage**	Mécanisme de l'hallucination ; méthode de recoupement systématique avec une source primaire ; principe de vérification systématique comme règle transversale, y compris en situation d'urgence ; documentation minimale de la vérification ; distinction entre l'absence d'un élément dans la réponse et son absence en droit ; risque d'omission et de silence de l'outil (faux négatifs).	Recouper systématiquement toute référence juridique ou tout raisonnement produit par l'IA avec une source primaire vérifiée. Documenter sa vérification de façon traçable. Vérifier à la fois l'exactitude et la complétude d'une analyse produite par IA. Concevoir une procédure de vérification adaptée à un type de production donné.	**Attitude-pivot** : Doute méthodique (considérer toute production IA comme provisoire tant qu'elle n'a pas été vérifiée). **Soft skills** : Esprit critique, Attention aux détails.	Repère les éléments qui doivent être vérifiés dans une production IA, sans appliquer encore une méthode complète.	Vérifie les références, sources et points juridiques principaux à l'aide de sources primaires ou fiables.	Produit un livrable accompagné d'une trace de vérification : sources consultées, corrections apportées, limites ou réserves identifiées.	Conçoit et diffuse une procédure de vérification applicable à plusieurs types de livrables juridiques.

Domaine 2 : Créer

Co-produire un contenu juridique avec l'IA en garantissant la fiabilité du résultat

Sous-compétence	Connaissances	Savoir-faire	Attitudes	Niveau 1 Sensibilisé	Niveau 2 Opérationnel	Niveau 3 Autonome	Niveau 4 Référent
2.1 **Élaborer un contenu juridique avec l'IA en garantissant la rigueur du raisonnement juridique**	Typologie des documents juridiques pouvant être co-produits; grille de niveaux de risque associés; principe de non-délégation du raisonnement juridique de fond à l'outil ; méthode de contrôle de la rigueur du raisonnement.	Utiliser l'IA comme assistant de rédaction sur un périmètre défini ; reformuler et structurer une production initiale ; détecter une faille de raisonnement ou une incohérence juridique dans une production IA.	**Attitude-pivot** : Exigence intellectuelle (refuser la validation passive d'un premier jet et maintenir son autorité sur le raisonnement juridique). **Soft skills** : Pensée analytique, Autonomie de jugement, Rigueur.	Utilise l'IA pour produire un premier jet, identifie les passages qui relèvent du raisonnement juridique et les soumet à relecture avant usage.	Retravaille le fond du contenu IA et corrige les incohérences manifestes avant tout usage.	Pilote la co-production en alternant apports IA, raisonnement juridique propre, vérification et reformulation.	Définit des méthodes de co-rédaction adaptées à plusieurs typologies de documents et niveaux de risque.
2.2 **Calibrer un contenu juridique aux exigences du contexte et du destinataire**	Codes rédactionnels propres à chaque type de document et de destinataire ; repérage des écarts stylistiques générés par défaut ; méthode d'ajustement du degré de technicité, du ton et de la structure.	Ajuster le ton, le degré de technicité et la structure d'un contenu produit avec IA selon le destinataire final. Adapter un contenu généré par défaut à un contexte professionnel spécifique	**Attitude-pivot** : Intelligence du destinataire (ajuster le contenu au niveau de compréhension, aux attentes, au contexte et à l'usage réel du destinataire) **Soft skills** : Écoute active, Empathie, Communication	Identifie que le style produit par défaut n'est pas adapté au destinataire et signale les passages à retravailler.	Adapte le registre, le niveau de détail et la structure du contenu à un destinataire clairement identifié.	Calibre finement un contenu selon le contexte, le niveau de maturité du destinataire, l'enjeu et le canal de communication.	Définit des standards rédactionnels intégrant l'usage de l'IA pour plusieurs catégories de destinataires et de livrables.
2.3 **Assurer la traçabilité des apports respectifs du juriste et de l'IA dans tout contenu co-produit**	Principes de traçabilité documentaire appliqués à la co-production humain-IA ; Méthodes de conservation des versions successives d'un contenu ; Enjeux de traçabilité en matière de responsabilité professionnelle et de preuve.	Conserver un historique exploitable des étapes de production (contribution IA / contribution humaine) ; Restituer, sur demande, la part respective de l'IA et du juriste dans un contenu donné	**Attitude-pivot** : Culture de la preuve (documenter les apports IA, les corrections humaines et les arbitrages afin de pouvoir justifier le processus de production) **Soft skills** : Rigueur, Fiabilité.	Conserve le contenu final et sait indiquer qu'un outil d'IA est intervenu dans sa production, sans historique structuré des étapes.	Conserve les versions successives et les principaux prompts utilisés, même de manière encore informelle.	Documente systématiquement les apports IA, les corrections humaines, les sources vérifiées et les arbitrages retenus.	Définit un standard de traçabilité de la co-production applicable à l'équipe ou à l'organisation
2.4 **Informer le client ou le destinataire du recours à un outil d'IA dans la production du contenu juridique**	Obligations et bonnes pratiques d'information selon la profession, le contexte et le niveau de risque ; formulation claire, loyale et rassurante ; valeur ajoutée humaine dans un travail assisté par IA ; enjeux de confidentialité, responsabilité, honoraires/coût, qualité et confiance.	Déterminer si, quand et comment informer le client ou l'usager du recours à l'IA. Expliquer la place respective de l'outil et du professionnel. Rassurer sur la confidentialité, la vérification humaine, la responsabilité et la valeur ajoutée du service rendu.	**Attitude-pivot** : Transparence maîtrisée (expliquer le recours à l'IA de manière claire, loyale et rassurante, en termes accessibles, en préservant la relation de confiance ; justifier le recours à l'IA et la part du travail attribuée à l'IA) **Soft skills** : Communication, Empathie, Sens de la relation client/usager.	Répond avec exactitude à une question directe du client ou de l'usager sur le recours à l'IA et sait à qui en référer pour les cas délicats.	Formule une réponse simple, compréhensible et proportionnée lorsque l'information est requise ou utile.	Adapte l'explication au profil du client ou de l'usager, précise le rôle de l'humain, les vérifications réalisées et les garanties de confidentialité.	Définit une doctrine d'information client/usager sur l'usage de l'IA, intégrant transparence, confiance, valeur du service et exigences professionnelles.

Domaine 3 : Coordonner

Organiser et superviser des processus hybrides associant traitement par l'IA et intervention humaine

Sous-compétence	Connaissances	Savoir-faire	Attitudes	Niveau 1 Sensibilisé	Niveau 2 Opérationnel	Niveau 3 Autonome	Niveau 4 Référent
3.1 Évaluer le niveau de risque d'une tâche juridique pour décider de son mode de traitement par l'IA	Typologie des tâches juridiques selon leur niveau de risque ; critères de criticité, de réversibilité, de confidentialité et d'exposition au risque professionnel ; grille d'aide à la décision : humain seul / hybride / IA supervisée ; critères de non-délégation à l'IA.	Identifier les tâches pouvant faire l'objet d'un traitement hybride selon leur criticité, leur réversibilité et leur exposition au risque professionnel. Justifier un choix de traitement auprès d'un tiers (client, hiérarchie, collaborateur).	**Attitude-pivot** : Discernement décisionnel (choisir le mode de traitement approprié en fonction du risque, de la criticité et de la responsabilité engagée) **Soft skills** : Pensée analytique, Sens des responsabilités, Jugement.	Distingue, sur des cas manifestes, une tâche pouvant être assistée par l'IA d'une tâche à traiter sans IA, et sollicite un arbitrage en cas de doute.	Applique une grille simple pour distinguer les tâches automatisables, hybrides et non délégables.	Adapte le mode de traitement au contexte du dossier, documente son analyse de risque et justifie le recours ou le non-recours à l'IA.	Définit une politique de traitement des tâches juridiques par niveau de risque pour son équipe ou son organisation.
3.2 Structurer les points de contrôle humains dans un processus hybride	Principes de supervision humaine effective (human-in-the-loop) ; Méthode de placement des points de contrôle selon la criticité de l'étape ; Seuils d'alerte et critères de déclenchement d'une reprise humaine.	Positionner les points de contrôle humains aux étapes critiques d'un processus hybride ; Définir des seuils d'alerte déclenchant une intervention humaine ; Concevoir un processus hybride documenté et compréhensible par l'ensemble des intervenants.	**Attitude-pivot** : Vision systémique prudente (organiser les interactions humain-IA en anticipant les points de fragilité du processus) **Soft skills** : Collaboration (humain-machine), Jugement et prise de décision.	Identifie qu'un processus recourant à l'IA requiert un contrôle humain et exécute les contrôles prévus par le processus existant.	Met en place des points de contrôle sur les étapes les plus critiques d'un processus simple.	Formalise un processus hybride documenté avec points de contrôle, seuils d'alerte, responsables et modalités de reprise humaine.	Conçoit un standard de structuration des processus hybrides applicable à plusieurs équipes ou activités.
3.3 Exercer la supervision humaine aux points de contrôle	Méthode d'exercice effectif d'un contrôle (ce qui distingue une validation réelle d'une validation de façade) ; indicateurs de qualité, de conformité et de fiabilité à vérifier ; traçabilité des contrôles effectués.	Exercer un contrôle réel et argumenté à chaque point de contrôle défini, et non une validation automatique ; Documenter le résultat de chaque contrôle de façon exploitable ; Interrompre ou réorienter un processus hybride en cas d'anomalie détectée.	**Attitude-pivot** : Supervision active (exercer un contrôle réel, argumenté et traçable, sans se limiter à une validation formelle) **Soft skills** : Esprit critique, Attention aux détails, Courga professionnel.	Exerce un contrôle sur les points qui lui sont désignés et alerte lorsqu'un résultat lui paraît douteux.	Réalise un contrôle de fond sur l'ensemble des points définis pour un processus courant, et documente son résultat.	Documente systématiquement le contrôle réalisé et interrompt ou réoriente le processus lorsqu'une anomalie est détectée.	Définit les standards de supervision humaine effective et forme les équipes à leur mise en oeuvre.
3.4 Garantir la conformité déontologique des processus hybrides mis en œuvre	Méthode de contrôle de conformité déontologique et réglementaire d'un processus hybride ; Responsabilité du superviseur ; Repérage des dérives d'usage à l'échelle collective (shadow AI)	Vérifier que la structuration et la supervision d'un processus hybride respectent les règles de confidentialité, de responsabilité et de déontologie applicables ; Corriger une pratique non conforme.	**Attitude-pivot** : Éthique professionnelle (maintenir les exigences professionnelles dans la durée et corriger les dérives d'usage, même lorsqu'elles sont devenues pratiques courantes) **Soft skills** : Fiabilité, Courage professionnel.	Repère une pratique manifestement non conforme et la signale à la personne adéquate.	Vérifie ponctuellement la conformité des usages et rappelle les règles de base à l'équipe.	Contrôle régulièrement la conformité des processus hybrides, documente les écarts et met en œuvre les corrections nécessaires.	Définit les règles de conformité applicables aux processus hybrides et organise leur contrôle dans la durée.

Domaine 4 : Concevoir

Modéliser et concevoir des automatisations et architectures répondant aux besoins de son équipe ou de son organisation

Sous-compétence	Connaissances	Savoir-faire	Attitudes	Niveau 1 Sensibilisé	Niveau 2 Opérationnel	Niveau 3 Autonome	Niveau 4 Référent
4.1 **Modéliser un besoin juridique sous forme de processus automatisé**	Principes de décomposition d'un processus juridique en étapes automatisables ; méthode de cartographie de processus ; critères de priorisation des besoins d'automatisation (fréquence, volume, valeur ajoutée, risque); estimation du gain net attendu (temps gagné déduction faite du temps de vérification et de supervision humaine) ; démarche d'expérimentation pilote et d'amélioration par itérations.	Cartographier un processus juridique existant et identifier les étapes susceptibles d'être automatisées avec l'IA ; Prioriser les besoins d'automatisation selon des critères objectivés et estimer le gain net attendu avant tout lancement ; Modéliser un processus automatisé intégrant explicitement les points de contrôle humains requis ; conduire une expérimentation sur un périmètre limité, l'ajuster par itérations puis décider de son extension.	**Attitude-pivot** : Pensée systémique (appréhender un processus juridique dans son ensemble et transformer un besoin flou en séquence d'actions structurée). **Soft skills** : Résolution de problèmes complexes, Curiosité, Créativité.	Exprime un besoin d'automatisation à partir d'une tâche répétitive qu'il exécute et en décrit les étapes principales.	Modélise un processus simple en distinguant les étapes automatisables, hybrides et non automatisables.	Conçoit un workflow complet intégrant entrées, sorties, responsabilités, points de contrôle et critères de succès chiffrés.	Conçoit des modèles de workflows réutilisables pour plusieurs processus de l'organisation.
4.2 **Cadrer et concevoir des agents IA juridiques supervisés**	Notions d'agent IA, d'orchestration de tâches et de chaîne d'actions, de harnais ; différence entre assistant IA, workflow automatisé, agent supervisé et agent autonome ; principes de cadrage d'un agent juridique : objectif, périmètre, sources autorisées, connecteurs MCP, actions possibles, seuils d'autonomie, garde-fous, escalade humaine ; risques associés aux agents IA : erreur d'exécution, dérive d'objectif, action non autorisée, hallucination opérationnelle, prompt injection, fuite de données, défaut de traçabilité, dépendance fournisseur ; notions de connecteurs et de protocoles d'interopérabilité entre systèmes.	Définir le rôle, le périmètre et les limites d'un agent IA juridique. Identifier les tâches pouvant être confiées à un agent, celles nécessitant une validation humaine et celles devant rester exclues de l'automatisation. Spécifier les sources, outils, connexions avec les systèmes existants, actions autorisées, points de contrôle, règles d'escalade et traces attendues. Tester un agent sur des scénarios réalistes, y compris des cas limites, avant déploiement. Documenter les conditions d'usage, les responsabilités humaines et les limites de fiabilité.	**Attitude-pivot** : Prudence dans la délégation à l'IA (limiter volontairement l'autonomie de l'agent lorsque le risque juridique, déontologique ou relationnel l'exige). **Soft skills** : Collaboration (interdisciplinaire), Discernement, Créativité	Identifie ce qu'est un agent IA juridique, le distingue d'un simple outil conversationnel et comprend qu'il requiert des limites d'action définies.	Décrit un agent IA pour un cas d'usage limité, en précisant son objectif, ses tâches, ses sources et les contrôles humains nécessaires.	Conçoit un agent IA pour un processus métier complet, en définissant : connexions aux systèmes existants et leurs droits d'accès, périmètre d'autonomie, garde-fous, mécanismes d'escalade, scénarios de test, traçabilité et conditions de reprise en main.	Définit des modèles de conception d'agents IA juridiques réutilisables par l'organisation, intégrant standards de supervision, niveaux d'autonomie, critères de succès, documentation, tests, responsabilités, conditions de déploiement et règles de maintenance.
4.3 **Concevoir et évaluer un dispositif RAG juridique fiable**	Principes du RAG (retrieval augmented generation) ; constitution et gouvernance d'un corpus juridique ; qualité, actualité, versioning et granularité des documents ; métadonnées, droits d'accès, traçabilité des sources ; limites du RAG et risques de mauvaise récupération ou de réponse hors corpus.	Définir le corpus documentaire à mobiliser pour un besoin juridique donné. Spécifier les exigences de qualité, d'actualisation, de droits d'accès et de citation des sources. Tester la pertinence des réponses RAG et identifier les lacunes du corpus ou du paramétrage.	**Attitude-pivot** : Exigence de source (ne pas confondre réponse plausible et réponse fondée sur un corpus pertinent, actualisé et autorisé) **Soft skills** : Esprit critique, Rigueur, Collaboration (interdisciplinaire)	Comprend que la qualité d'une réponse IA dépend de la qualité, de la pertinence et de l'actualité du corpus documentaire mobilisé par le RAG.	Identifie les sources documentaires à intégrer dans un corpus RAG simple et vérifie que les réponses produites reposent sur des informations fiables, autorisées et adaptées au contexte.	Conçoit un dispositif RAG sécurisé et documenté : pertinence du corpus documentaire, règles d'actualisation, droits d'accès, tests et limites d'usage.	Définit la doctrine de constitution, maintenance et évaluation des corpus RAG juridiques pour l'organisation.
4.4 **Anticiper les risques dès la conception**	Principe de protection des données (privacy by design) ; cybersécurité ; risques IA dès la conception : fuite de données, prompt injection, accès excessifs, erreurs de workflow, dépendance fournisseur, exigence de portabilité et de réversibilité, défaut de traçabilité ; méthode d'intégration de la conformité réglementaire et déontologique en amont.	Intégrer dès la conception d'un agent ou d'une automatisation les exigences de confidentialité, de traçabilité, de sécurité et de conformité réglementaire. Évaluer le niveau de risque d'un système avant son déploiement. Arbitrer entre faisabilité technique et exigences de conformité.	**Attitude-pivot** : Anticipation responsable (intégrer les risques juridiques, techniques et déontologiques avant le déploiement, et non après l'apparition d'un incident) **Soft skill** : Pensée analytique, Esprit critique, Sens des responsabilités.	Identifie les principales exigences de confidentialité et de sécurité applicables.	Intègre des règles de confidentialité, d'accès et de traçabilité sur un cas d'usage simple.	Conçoit selon une logique de conformité et de sécurité par défaut, documentée avant déploiement.	Définit les standards de conception conforme, sécurisée, traçable et interopérable pour l'organisation.

Domaine 5 : Gouverner

Définir et piloter la politique IA de l'organisation en arbitrant les risques et la conformité réglementaire

Sous-compétence	Connaissances	Savoir-faire	Attitudes	Niveau 1 Sensibilisé	Niveau 2 Opérationnel	Niveau 3 Autonome	Niveau 4 Référent
5.1 **Définir la politique IA de l'organisation**	Composantes d'une politique IA organisationnelle (périmètre d'usage, gouvernance, rôles et responsabilités, articulation avec les engagements RSE de l'organisation) ; Méthode d'élaboration, de diffusion et de mise à jour à partir d'une veille règlementaire et technologique ; Méthode de priorisation stratégique (ressources, risques, valeur attendue).	Élaborer une politique IA couvrant les usages autorisés, les outils validés et les modalités de contrôle interne ; Arbitrer les priorités de mise en œuvre selon les ressources disponibles, les risques identifiés et la valeur attendue chiffrée ; Inscrire la politique IA dans la démarche RSE ; Diffuser et faire vivre une politique IA au sein de l'organisation.	**Attitude-pivot** : Leadership responsable (orienter l'usage de l'IA en arbitrant entre innovation, risques, qualité, budget et responsabilité professionnelle) **Soft skills** : Vision stratégique, Courage professionnel, Sens des responsabilités.	Connaît la politique IA applicable à son périmètre, l'applique et fait remonter les difficultés rencontrées.	Contribue à la rédaction ou à la mise à jour d'une règle d'usage IA pour son périmètre.	Pilote l'élaboration d'une politique IA pour un périmètre donné, avec rôles, usages autorisés, restrictions et modalités de contrôle.	Définit et porte la stratégie IA globale de l'organisation intégrant la redéfinition du travail juridique à l'ère de l'IA.
5.2 **Identifier, évaluer et maîtriser les risques des systèmes IA déployés**	Typologie des risques liés au déploiement de l'IA au sein de l'organisation : réglementaire, déontologique, réputationnel, opérationnel, RSE (éthique, environnemental, impact humain), technique, propriété intellectuelle, cybersécurité, données, dépendance fournisseur ; RGPD et règlement européen sur l'IA ; méthodes d'arbitrage multicritères et de documentation des décisions de risque.	Arbitrer les risques IA à partir de critères croisés : criticité juridique, sensibilité des données, impact RSE, niveau d'autonomie de l'outil, coût, bénéfice attendu, réversibilité et conformité déontologique. Mettre en œuvre les mesures de maîtrise adaptées à chaque catégorie de risque identifiée. Documenter les arbitrages de risque.	**Attitude-pivot** : Lucidité stratégique face au risque (accepter l'incertitude en mesurant pleinement les risques et en arbitrant de manière documentée et proportionnée) **Soft skills** : Pensée analytique, Jugement et prise de décision, Sens des responsabilités.	Identifie et signale un risque IA sur un cas concret, en décrivant ses conséquences possibles.	Applique une grille d'arbitrage simple à des cas courants et propose une mesure de maîtrise proportionnée.	Arbitre des situations complexes en mobilisant plusieurs expertises et documente les décisions de risque.	Définit le cadre d'arbitrage, de maîtrise et de reporting des risques IA pour l'organisation.
5.3 **Piloter les projets et outils IA de l'organisation en garantissant leur performance et leur évolutivité**	Inventaire et classification des systèmes IA déployés par niveau de risque ; Critères d'évaluation d'un fournisseur ou d'un outil IA dont l'interopérabilité avec le système d'information, la portabilité des données et la réversibilité ; Calcul du coût complet et du gain net ; Définition et suivi d'indicateurs de performance, de qualité, d'adoption, de coût, de gains de productivité, de retour sur investissement, d'impact RSE, et d'effet sur le modèle économique.	Tenir à jour un inventaire structuré des systèmes IA en usage, avec leur niveau de risque associé ; Évaluer un fournisseur ou un outil IA selon des critères de fiabilité, de pérennité, de conformité, d'interopérabilité et de réversibilité ; Chiffrer avant tout lancement le coût complet et le gain attendu d'un projet IA ; Définir et suivre des KPI mesurant la valeur réelle des initiatives IA déployées ; conduire un projet IA de son cadrage à son bilan.	**Attitude-pivot** : Orientation valeur (piloter les outils IA à partir de leur utilité réelle, de leur coût complet, de leur adoption et de leur impact sur la qualité du service juridique) **Soft skills** : Collaboration (interdisciplinaire), Jugement et prise de décision.	Recense les outils IA utilisés dans son périmètre et rend compte de leur usage réel, y compris le temps consacré à vérifier les productions.	Tient un inventaire basique des outils IA et suit quelques indicateurs simples d'usage ou de coût.	Maintient un portefeuille IA classé par risque, coût, adoption, qualité et valeur métier ; ajuste les projets à partir des résultats mesurés.	Conçoit le dispositif de pilotage du portefeuille IA : cartographie des usages, calcul du coût complet, fournisseurs, KPI, ROI, RSE, arbitrages budgétaires et trajectoire d'évolution.
5.4 **Développer la culture IA de l'organisation et structurer la montée en compétences des équipes juridiques**	Principes du mentorat bidirectionnel appliqué à l'IA ; Méthode de construction d'un parcours de montée en compétence IA à l'échelle organisationnelle ; Organisation du partage de pratiques et de retours d'expérience et capitalisation des usages ; Volet social de la RSE (préservation du parcours d'apprentissage des juniors) ; Méthodes de conduite du changement appliquées à l'IA.	Concevoir une stratégie de montée en compétence IA pour l'ensemble de l'organisation ; Structurer un dispositif de formation continue intégrant des retours d'expérience terrain ; Organiser le partage de pratiques entre équipes et niveaux d'expérience	**Attitude-pivot** : Pédagogie transformationnelle (rendre les usages IA compréhensibles, appropriables et compatibles avec les exigences professionnelles de l'organisation) **Soft skills** : Communication, Curiosité, Apprentissage continu.	Développe ses propres compétences IA et partage ses retours d'expérience avec ses collègues.	Propose ou anime un accompagnement structuré sur les usages de base pour son périmètre.	Anime un dispositif de formation continue intégrant retours d'expérience, cas d'usage et règles de prudence à l'échelle d'un service.	Conçoit et pilote la stratégie de transformation et de montée en compétence IA pour l'ensemble de l'organisation.